

DECRET N° 71-58 /CP/SGG

du 13 Avril 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

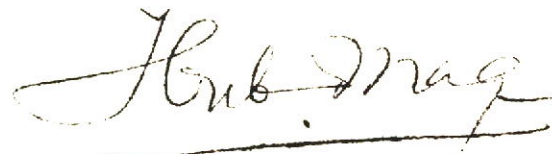
Article 1er - Pour compter du 8 avril 1971, Mr Ambroise AGBOTON, Ministre
de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Garde
des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, pendant l'absence
de Mr Michel Hamènou TOKO.

Article 2 - Pour compter du 13 avril 1971, Mr Albert OUASSA, Ministre de la
Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères et du Ministre du Développement Rural et de la Coopé-
ration, pendant l'absence de MM. Daouda BADAROU et Mama CHABI.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Avril 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4.

Hubert MAGA